Image not found or type unknown

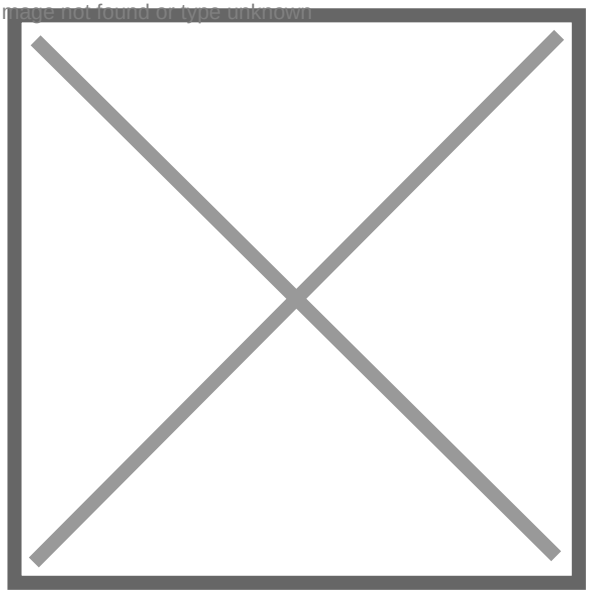

Diorce et creance entre époux

Par **alf**, le **21/12/2008** à **01:07**

Mon mari a quitté le domicile conjugual en juillet 2008. Il entame une procédure de divorce en demandant la garde de nos enfants (11,8,6ans). Mais il demande en plus le versement de la somme de 15000 euros correspondant selon lui à une participation financière plus importante de sa part sur le compte commun servant aux frais de al maison. Je prenais en charge totalement alimentation frais des enfants...Nous sommes mariés sous le regime de la separation de biens.
Que dois-je faire de mon côté, je ne puis lui verser cette somme ni recompter depuis 10 ans toutes mes depenses!!!

Par **pommee**, le **26/12/2008** à **16:29**

le regime de separation de biens regit les biens, les depenses courantes ne sont pas concernées de plus les differences de salaires des epoux ne sont pas soumises à recuperation

Par **alf**, le **26/12/2008** à **17:20**

Merci, que dois-je faire?

Par **pommee**, le **26/12/2008** à **19:29**

surtout vous ne versez rien
si vous le pouvez allez consulter un avocat dans une consultation gratuite (maison de la justice et du droit ou palais de justice) il vous conseillera sur les types de divorces qui exixtent (par consentement mutuel, pour faute etc...) et vous verrez celui qui est le plus approprié a votre situation en suite vous contacterez l'avocat qui s'occupera de votre divorce
apparemment vous travaillez donc vous devez egalement vous préoccuper de votre declaration d'impot 2008 vous pouvez tout à fait faire une declaration commune jusqu'en juillet et ensuite une declaration separée, si vous n'avez pas de pension alimentaire et en + vos enfants vous donnent droit à 2 parts (à verifier) cela peut etre interessant financierement , pensez qu'un divorce coute cher

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés